

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 06 décembre 2017

**Objet : Compte-rendu annuel 2016 d'Axione Limousin**

L'an deux mille dix-sept, le six décembre à quatorze heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-sept novembre, se réunit en session ordinaire, salle du bureau, à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 14 (dont 6 procurations)

Votants : 14 Pour

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président)  
Mr Gérard VANDENBROUCKE (1<sup>er</sup> VP) (procuration donnée à Mr Raymondaut)  
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2<sup>ème</sup> VP)  
Mme Hélène FAIVRE (3<sup>ème</sup> VP)  
Mr Christian HANUS (4<sup>ème</sup> VP)  
Mme Hélène ROME (procuration donnée à Mr Coste)  
Mr Yves RAYMONDAUD (7<sup>ème</sup> VP)  
Mr Alain LAGARDE (secrétaire)  
Mr Nady BOUALI (procuration donnée à Mr Bernardie)  
Mr Pascal COSTE  
Mr Mathieu HAZOUARD (procuration donnée à Mr Lagarde)  
Mr Christophe PATIER (procuration donnée à Mr Pradayrol)  
Mr Christian PRADAYROL  
Mme Valérie SIMONET (procuration donnée à Mme Faivre)

Conseiller départemental Haute-Vienne  
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine  
Conseiller Agglo Bassin Brive  
Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse  
Adjoint au Maire à la Ville de Limoges  
Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze  
Vice-Président Conseil Départemental Hte-Vienne  
Conseiller communautaire Tulle Agglo  
Vice-Président Agglo Grand Guéret  
Président Département Corrèze  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président Agglo Bassin Brive  
Présidente du Conseil Départemental Creuse

Sont excusés :

Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)

Adjointe au Maire de la Ville de Limoges

**Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :**

Tout délégataire de service public doit produire chaque année, **avant le 1<sup>er</sup> juin**, à l'autorité délégante « un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. »

En l'espèce, Axione Limousin a transmis à DORSAL son rapport annuel fin mai 2017.

Ce document doit être examiné par l'assemblée délibérante et, au préalable, par la commission consultative des services publics locaux (article L.1413-1 du C.G.C.T.).

La Commission s'est réunie le 24 novembre 2017.

L'analyse technique a été réalisée par le cabinet d'expertise ANT Conseils et l'analyse financière par le cabinet CapHornier. Ces deux cabinets ont présenté leur analyse devant la commission.

La Commission a émis un avis favorable sans aucune observation tant sur le compte rendu technique, que financier.

**Après avoir délibéré, et au vu de l'avis de la Commission Consultative des Service Publics Locaux réunie le 24 novembre 2017, les délégués du comité syndical prennent acte à l'unanimité du compte rendu annuel 2016 d'Axione Limousin.**

Jean-Marie BOST  
Président de DORSAL



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le  
Publié par affichage le :**

REÇU EN PREFECTURE

le 11/12/2017

Application agréée E-legalite.com